

Leçon inaugurale

La Suisse exclusive : quelles pratiques à l'égard des personnes étrangères « indésirables » ?

Les politiques publiques en matière de migrations sont souvent présentées sous l'angle de leur caractère inclusif. La « tradition humanitaire » à l'égard des personnes en quête de protection et les politiques d'accueil et d'intégration pour celles dont la présence en Suisse est autorisée en sont des exemples notoires. Cette politique inclusive repose cependant sur un système qui reste largement dans son ombre : un agencement sophistiqué de lois, pratiques et technologies visant à empêcher l'entrée et le séjour des personnes étrangères considérées comme indésirables. Que ce soit la délivrance d'un visa, le contrôle des frontières, l'octroi d'une autorisation, le retrait de la nationalité,

le renvoi ou encore la détention administrative, il s'agit toujours de processus complexes pouvant aboutir à l'exclusion légale et spatiale de ces individus. Cette leçon analyse ce système d'exclusions et met l'accent sur la manière dont des agents étatiques mettent en pratique les lois respectives dans leur travail quotidien.

Professeure Christin Achermann

Chaire de migration, droit et société

La leçon inaugurale aura lieu
le **mercredi 28 mars** à 18h15
Aula du 1^{er}-Mars 26



« L'attente-5 », Florian Amoser

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES